



CAPN C du 24 mars 2015

AFFECTATIONS HORS MÉTROPOLE

Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

Les politiques d'austérité, le pacte dit de « responsabilité » qui met en œuvre 41 milliards d'exonérations patronales et 50 milliards de réduction de dépenses pour l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité Sociale, ne cessent de nourrir et d'aggraver la crise.

Ainsi des plans d'économies sont mis en oeuvre au détriment des dépenses de santé, des hôpitaux, du remboursement des médicaments. C'est la remise en cause des services publics...

Cela est inacceptable et vient s'ajouter aux plus de 220 milliards d'exonérations ou d'aides publiques dont les entreprises bénéficient déjà.

Le chômage ne cesse de progresser et plus de cinq millions de personnes sont aujourd'hui privées/à la recherche d'un d'emploi. L'insuffisance des salaires, des retraites, des minima sociaux ne permet plus la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux.

La réforme territoriale accompagne cette logique de « moins d'État, moins de service public » et menace nos statuts. Et maintenant la loi Macron, visant à dynamiser le Code du Travail au nom de la compétitivité des entreprises, va continuer de faciliter les plans sociaux qui se multiplient dans tout le pays.

Ce projet de loi acte des régressions sociales majeures pour le monde du travail :

- la libéralisation du travail du dimanche et de nuit qui se fera au détriment des créations d'emploi et du niveau de salaire, avec des remises en cause de la majoration du travail du dimanche et de nuit ;
- la libéralisation du transport de voyageurs en bus entre en contradiction explicite avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur lesquels la France s'est engagée. Après les autoroutes, les aéroports, on privatise à nouveau les services publics ;
- la déréglementation du code du travail continue, sous couvert de simplification, avec une réforme de l'Inspection du Travail et de la médecine du travail et une nouvelle sécurisation des licenciements pour empêcher l'annulation des licenciements sans motivation économique ;
- la remise en cause des conseils des prud'hommes avec notamment la mise en place; de juges professionnels au détriment des juges prud'hommaux élus, l'instauration d'un arsenal disciplinaire à caractère antisyndical...

Dans la fonction publique et à la DGFIP, la mise en place des mesures d'économies s'accélère.

La prime d'intéressement d'un montant de 150 euros versée à tous les agents, déjà réduite l'an passée, est supprimée à compter de 2015 !

Alors que le point d'indice est bloqué depuis 5 ans, c'est un nouveau coup porté contre notre rémunération. Et ce n'est qu'un début, le gouvernement prépare la modulation totale du régime indemnitaire.

La Direction générale accélère les restructurations : Les « centres de contacts », qui gèrent à distance les flux mails et téléphone des SIP et trésoreries d'un ou plusieurs départements (mise en place dans le 93 à compter du 1er mars), menacent directement les emplois et les implantations des SIP et trésoreries. L'article 40 de la loi 2014-1545 permet de privatiser les missions de recouvrement et de dépense de l'état et des collectivités.

Montreuil, le 30/03/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

● 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

● www.financespubliques.cgt.fr

● Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

● dgfip@cgt.fr

● Tél : 01.55.82.80.80

● Fax : 01.48.70.71.63

L'austérité se traduit également par la réduction continue des effectifs : à la DGFIP ce sont plus de 30 000 emplois qui ont été supprimés depuis 2002.

Face à ces politiques d'austérité qui alimentent la crise, la CGT se prononce pour une autre répartition des richesses afin d'investir dans des mesures sociales, pour une véritable relance de l'économie, pour des services publics accessibles à tous sur tout le territoire, pour une politique industrielle et énergétique créatrice de richesses et d'emplois, pour répondre à des priorités sociales permettant la satisfaction de revendications.

Pour la CGT, il est plus que jamais primordial de se mobiliser pour :

- l'augmentation des salaires dans les entreprises privées comme dans la fonction publique ;
- la hausse des minima sociaux ;
- la revalorisation des pensions pour les retraités ;
- l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, alors que l'écart se situe aujourd'hui à 27% en activité et 40% à la retraite. L'égalité salariale d'ici 2024 permettrait de résoudre 46% des problèmes des caisses complémentaires ;
- une réduction du temps de travail avec des embauches correspondantes ;
- des créations d'emplois pour combattre le chômage et améliorer les conditions de travail ;
- le développement des prestations sociales (santé, retraites, indemnisation du chômage, ...).

Car de l'argent, il y en a ! Beaucoup trop pour les actionnaires et pas assez pour les salarié-e-s ! Les récents chiffres publiés sont sans appel : les dividendes versés aux actionnaires restent maintenus à un haut niveau, par contre les investissements baissent. Un salarié travaille aujourd'hui plus de six semaines pour rémunérer les actionnaires, contre deux semaines, il y a trente ans ! Où est la modernité ? La France se situe sur la troisième marche du podium mondial en ce qui concerne les faveurs envers les actionnaires. Les entreprises du CAC 40 ont réalisé +30% de profits en 2014, soit 60 milliards d'euros.

Dans notre pays, ce n'est pas le coût du travail qui pose problème, c'est le coût du capital !

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires appellent tous les salarié-es, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emplois, du privé et du public à l'action et à la grève le 9 avril prochain avec une grande manifestation nationale à Paris.

Concernant cette CAP, la gestion des affectations hors métropole et dans les TAF continue de générer un certain nombre de questions.

La CGT finances publiques estime que beaucoup de problèmes restent en suspens et devront faire l'objet de nouvelles discussions. Notamment sur :

- les régimes indemnitaires. Nous rappelons que les indemnités d'éloignement, loin d'être une aubaine pour les agents, permettent de prendre en compte la réalité du

quotidien de ces personnels. Elle est donc directement liée à la question du pouvoir d'achat et de la cherté de vie de ces personnels qui se voient appliquer une double peine : blocage du point d'indice et baisse importante de l'indemnitaire.

- la départementalisation de Mayotte et ses conséquences sur les règles de mutation avec l'application du système cible,
- le bilan des affectations réalisées sur la base des nouvelles règles. Le but étant de déboucher sur un système cible, permettant de prendre en compte l'ensemble des situations de façon équitable, tout en maintenant la continuité de l'ensemble des missions.
- l'ouverture de tous les postes hors métropole du réseau (FF et FGP) aux collègues des deux filières. Il est urgent qu'un groupe de travail soit ouvert au sujet des postes estampillés filière fiscale situés dans les COM ou à l'étranger, ainsi que sur l'ouverture générale des affectations aux 2 filières,
- la notion de « centre d'intérêt matériel et moral » (CIMM). D'une part, nous voulons que la situation des agents originaires soit reconnue clairement sur le même modèle que pour les mutations vers les DOM. D'autre part, cette notion, trop vague en l'état, justifie de nouvelles discussions pour être clarifiée.

Les dernières fiches présentées lors du groupe de travail du 2 mars 2015 posent problème.

La CGT Finances Publiques condamne le projet de réorganisation des trésoreries auprès des ambassades de France, qui prévoit la fermeture de 9 des 16 trésoreries à l'étranger dont 4 au 31 août 2015 et 5 au 31 août 2017.

Ces fermetures s'inscrivent dans la politique de remise en cause du maillage territorial à la DGFIP que la CGT Finances Publiques combat fermement.

Enfin, la fiche 5 qui pointe les questions juridiques posées par la priorité originaire DOM nous pose problème car c'est ni plus ni moins la remise en cause de la priorité.

Ces agents sont dans une situation bien particulière liée à l'éloignement géographique entre les DOM et la métropole, associé aux coûts exorbitants des transports aériens.

Nous les croisons aux quotidiens dans les services, les conseillons pour leurs demandes de mutation et avons connaissance, comme l'Administration, des situations personnelles très compliquées de ces collègues.

Ils subissent au quotidien l'éloignement du conjoint, des enfants, des parents bien souvent vieillissants et malades, ont des problèmes financiers liés à des frais de double résidence et rencontrent des problèmes psychologiques liés à ces situations.

Pour la CGT Finances Publique, les collègues Originaire d'un Département d'Outre Mer doivent conserver une priorité absolue pour muter sur leur département d'origine. ■